



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22/11/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F04213P0103

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION DU CAMPING DE LA MONTAGNE VERTE A STRASBOURG

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG / DCPB / SCEES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BIGOT JACQUES, PRESIDENT

RCS / SIRET 2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique EPCI / 7343

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	TERRAIN DE CAMPING DE 199 EMPLACEMENTS

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

LE PROJET CONCERNE LA RESTRUCTURATION DU CAMPING EXISTANT, AVEC :

- CONSERVATION ET RAVALEMENT DE FACADES DU BATIMENT PRINCIPAL EXISTANT
- DEMOLITION DES BATIMENTS SANITAIRES EXISTANTS
- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL AVEC SANITAIRES
- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRE D'APPOINT
- INSTALLATION DE 39 HLL (HABITATS LEGERS DE LOISIR)
- REORGANISATION DES EMPLACEMENTS DE CAMPING
- REAMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DU SITE

4.2 Objectifs du projet

LE CAMPING DE LA MONTAGNE VERTE (DATANT DU DEBUT DES ANNEES 60) EST LE SEUL CAMPING DE STRASBOURG. ACTUELLEMENT CLASSE 2 ETOILES, IL NE CORRESPOND PLUS AUX ATTENTES DES CLIENTELES NI A LA VOCATION D'ACCUEIL INTERNATIONAL. MALGRE DE NOMBREUX ATOUS (SITUATION GEOGRAPHIQUE AU COEUR DU PARC NATUREL URBAIN, A PROXIMITE DU CENTRE-VILLE), LE CAMPING DISPOSE D'EQUIPEMENTS VETUSTES ET DEGRADEES, NE REpondANT PLUS AUX NORMES INTERNATIONALES ET AUX EXIGENCES DE LA CLIENTELE.

L'OBJECTIF EST DONC DE RESTRUCTURER LE CAMPING POUR ENFAIRE UN CAMPING "NATURE", EXEMPLAIRE EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE, D'ACCUEIL ET DE SERVICES.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

LE SITE SERA REAMENAGE, AVEC NOTAMMENT UNE REORGANISATION DES EMPLACEMENTS DE CAMPING.

LES TRAVAUX PORTERONT SUR LA DEMOLITION DES BATIMENTS SANITAIRES EXISTANTS, LA CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS (ACCUEIL ET SANITAIRES), LE RAVALEMENT DES FACADES DU BATIMENT PRINCIPAL CONSERVE, L'INSTALLATION DE 39 HLL (HABITATS LEGERS DE LOISIR), L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DU SITE.

LES BATIMENTS NEUFS AFFICHERONT UN CLASSEMENT BBC, EN RESPECTANT LA REGLEMENTATION THERMIQUE 2012. LE BOIS SERA UTILISE POUR LA CONSTRUCTION. LE REAMENAGEMENT PAYSAGER S'ATTACHERA A PRESERVER LE SITE ET A RENFORCER SON IMPLANTATION AU COEUR DU PARC NATUREL URBAIN, EN DEVELOPPANT L'ASPECT "NATURE".

LE CALENDRIER PREVISIONNEL PROGRAMME UN DEMARRAGE DES TRAVAUX AU 2EME TRIMESTRE 2014, POUR UNE REOUVERTURE DU CAMPING AU 1ER JUILLET 2015.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A L'ISSUE DES TRAVAUX, LE CAMPING SERA ROUVERT ET AFFICHERA UN CLASSEMENT EN 4 ETOILES.

IL SERA GERE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, TEL QU'ACTUELLEMENT.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

LE PROJET EST SOUMIS A PERMIS D'AMENAGER.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

PERMIS D'AMENAGER

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SUPERFICIE DU PROJET	44 064 M ²
SURFACES BATIES CREEES	1 158 M ²
EMPLACEMENTS DE CAMPING	199
NOMBRE DE HLL (HABITATS LEGERS DE LOISIR)	39
NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT	40

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

2, RUE ROBERT FORRER
67200 STRASBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 42 ' 51 " E Lat. 48 ° 34 ' 31 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

USAGE ACTUEL DU SOL : TERRAIN DE CAMPING

REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE DU PROJET : ZONE UK2 (TERRAINS DE CAMPING ET DE CARAVANES)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

POS DE STRASBOURG

Si oui, intitulé et date d'approbation :

18 DECEMBRE 1992 - MODIFIE LE 30 NOVEMBRE 2012

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PER INONDATION - ILL ET BRUCHE - ZONAGE REGLEMENTAIRE : ZONE BLEUE PAR REMONTEE DE NAPPE PHREATIQUE PPRI DE LA CUS PRESCRIT LE 17/01/2011, REVISANT LE PPRI DE STRASBOURG (APPROUVE LE 04/06/1996)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITES ET MONUMENTS INSCRITS : CIMETIERE JUIF DE KOENIGSHOFFEN (ENVIRON 200M) TOUR ET PAVILLON DE PLAISANCE, DITS BREUSCHECKSCHLOSSEL (ENVIRON 200M) EGLISE PROTESTANTE SAINT-PAUL DE KOENIGSHOFFEN (ENVIRON 300M)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PAS DE PRELEVEMENTS D'EAU PARTICULIERS, HORMIS POUR LES BESOINS DU CHANTIER, PUIS CEUX DE L'EXPLOITATION DU CAMPING
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PAS DE MODIFICATIONS PREVISIBLES DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES REALISATION DE TRANCHEES DRAINANTES ET DE NOUES DE RECUPERATION POUR LES EAUX DE PLUIE (VU EN ACCORD AVEC LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CUS)
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LES EVENTUELS MATERIAUX EXCENDENTAIRES DUS AUX TERRASSEMENTS DU CHANTIER SERONT REEMPLOYES SUR SITE OU EVACUES SELON LES PRINCIPES PRESCRITS DANS LES MARCHES DE TRAVAUX
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DANS LE CAS OU LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT S'AVERERAIENT DEFICITAIRES EN MATERIAUX, DES REMBLAIS POURRAIENT ETRE MIS EN OEUVRE, SOIT PAR LES EVENTUELS MATERIAUX EXCEDENTAIRES DU SITE (CF. RUBRIQUE PRECEDENTE), SOIT A PARTIR DE RESSOURCES EXTERNES
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ABATTAGE D'ARBRES ENVISAGE : 238 ARBRES EXISTANTS, DONT 182 ARBRES CONSERVES ET 56 ARBRES ABATTUS ; ENVIRON 120 ARBRES REPLANTES. LE PROJET CONSERVE LE MAXIMUM D'ARBRES EXISTANTS ET NOTAMMENT LES SUJETS REMARQUABLES, LES ARBRES ABATTUS LE SONT POUR DES RAISONS SANITAIRES OU
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DE NON CONCORDANCE AVEC LA BIODIVERSITE DU SITE. UN DIAGNOSTIC FAUNE A ETE REALISE PAR LE SERVICE DES ESPACES VERTS DE LA CUS : AUCUN ARBRE POTENTIELLEMENT GITE N'A ETE DETECTE.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RISQUE D'INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE PHREATIQUE, SELON PPRI
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	UNIQUEMENT DURANT LES TRAVAUX DE CLOS-COUVERT (ENVIRON 3 TRIMESTRES) UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE SERA ETABLIE A L'ATTENTION DES ENTREPRISES, POUR MENER UN "CHANTIER VERT", AVEC NOTAMMENT REDUCTION DES NUISANCES SONORES
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	UNIQUEMENT DURANT LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT (ENVIRON 1 TRIMESTRE) QUI POURRAIENT NECESSITER DES COMPACTAGES DE SOL
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	UNIQUEMENT ECLAIRAGE PROPRE DU SITE, SELON NIVEAUX D'ECLAIRAGE REGLEMENTAIRES
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DECHETS DE CHANTIER GERES SELON LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE QUI PRECISERA LES CONDITIONS DU "CHANTIER VERT" A L'ATTENTION DES ENTREPRISES EN EXPLOITATION, PRODUCTION DE DECHETS UNIQUEMENT DE TYPE "ORDURES MENAGERES", EN COLLECTE AVEC TRI SELECTIF 2 BORNES DE VIDANGE INSTALLEES POUR LES CAMPING-CARS
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	UN TRAVAIL SUR L'INTEGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE EST MENE PAR UNE EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE COMPOSEE D'ARCHITECTES ET DE PAYSAGISTES
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU CAMPING DE LA MONTAGNE VERTE CONCERNE UN SITE EXISTANT, QUI NE SERA PAS FONDAMENTALEMENT TRANSFORME ET QUI LIMITERA L'IMPACT SUR SON ENVIRONNEMENT, EN S'INTEGRANT TANT AU NIVEAU ARCHITECTURAL QUE PAYSAGER.

LE CHANTIER SERA MENE SELON LES PRINCIPES EDICTES PAR UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE QUI PRECISERA LES CONDITIONS DE "CHANTIER VERT", AFIN DE REDUIRE LES NUISANCES DURANT LES TRAVAUX.

EN CONSEQUENCE, IL POURRAIT ETRE CONSIDERE QUE LE PROJET SOIT DISPENSE D'UNE ETUDE D'IMPACT.

